

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00944 Numéro SIREN : 829 054 923 Nom ou dénomination : 4C RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2023 sous le numéro de dépôt 14606

SARL 4C RESTAURATION

24 avenue Hergé
77700 CHESSY

Siret : 82905492300018

certifié conforme à l'original

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

 Sommaire

1. Comptes annuels	1
Attestation d'Expert Comptable	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>10</i>
<i>Notes sur le bilan</i>	<i>12</i>
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	<i>19</i>
<i>Autres informations</i>	<i>20</i>

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/01/1900, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL 4C RESTAURATION relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 16 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 748 660
Chiffre d'affaires	846 007
Résultat net comptable (Bénéfice)	988 872

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Courbevoie

Le 27/04/2023

Olivier ASSUIED

Expert-comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	243 195	29 140	214 055	106 431
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	6 000		6 000	4 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 000		1 000	1 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 020		17 020	14 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	267 215	29 140	238 075	125 931
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	129 347		129 347	
Autres créances	117 400		117 400	18 785
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 262 618		1 262 618	453 670
Charges constatées d'avance (3)	1 220		1 220	2 761
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 510 585		1 510 585	475 215
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 777 800	29 140	1 748 660	601 147

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	484 479	27 360
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	988 872	457 119
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 474 451	485 579
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 135	29 123
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 004	13 460
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 372	14 413
Dettes fiscales et sociales	89 698	58 572
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	120 000	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	274 209	115 568
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 748 660	601 147

(1) Dont à plus d'un an (a)	7 602	15 135
(1) Dont à moins d'un an (a)	266 608	100 433
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	846 007		846 007	342 000
Chiffre d'affaires net	846 007		846 007	342 000
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 667	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				2 832
Autres produits			23	4
Total produits d'exploitation (I)			848 696	344 836
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			112	43
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			317 788	100 507
Impôts, taxes et versements assimilés			46 304	3 074
Salaires et traitements			337 809	151 079
Charges sociales			86 832	61 965
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			34 277	15 855
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			6	5
Total charges d'exploitation (II)			823 128	332 527
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			25 569	12 309
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			970 000	450 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2 649	405
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			972 649	450 405
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			189	288
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			189	288
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			972 460	450 116
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			998 028	462 425

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	35 140	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	35 140	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	51	317
Sur opérations en capital	26 931	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	26 982	317
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 158	-317
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	17 314	4 989
Total des produits (I-III-V-VII)	1 856 485	795 241
Total des charges (II-IV-VI-VIII-IX-X)	867 613	338 122
BENEFICE OU PERTE	988 872	457 119

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 4C RESTAURATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 748 660 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 988 872 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	44 727			44 727
- Matériel de transport	68 145	166 290	53 937	180 498
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 428	2 541		17 969
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	128 300	168 831	53 937	243 195
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 000	2 000		6 000
- Autres titres immobilisés	1 000			1 000
- Prêts et autres immobilisations financières	14 500	2 520		17 020
Immobilisations financières	19 500	4 520		24 020
ACTIF IMMOBILISE	147 800	173 351	53 937	267 215

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		168 831	4 520	173 351
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		168 831	4 520	173 351
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		53 937		53 937
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		53 937		53 937

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES										
SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales										
(détenues à + 50 %)										
SASU 4 CR THIBAUT	1	28	100,00							-30
SASU 4 CR COUL	1		100,00							
SASU 4 CR MEAUX	1		100,00							
SASU 4 CR B2	1	180	100,00						43	
SASU BKMO	1	167	100,00						52	
SASU 4 CR CLAYES	1	20	100,00						-28	

- Participations

(détenues entre 10 et 50 %)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES

- Autres filiales françaises

- Autres filiales étrangères

- Autres participations françaises

- Autres participations étrangères

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 680	10 600		13 280
- Matériel de transport	17 317	18 972	27 006	9 284
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 872	4 704		6 576
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	21 869	34 277	27 006	29 140
ACTIF IMMOBILISE	21 869	34 277	27 006	29 140

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 264 988 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 020		17 020
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	129 347	129 347	
Autres	117 400	117 400	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 220	1 220	
Total	264 988	247 968	17 020

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	120 000
Banque - Intérêts courus à recevoir	2 230
Total	122 230

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 274 209 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	15 135	7 533	7 602	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	12 500	12 500		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 372	36 372		
Dettes fiscales et sociales	89 698	89 698		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	120 504	120 504		
Produits constatés d'avance				
Total	274 209	266 608	7 602	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 13 988

(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 540
Dettes provis. pr congés à payer	6 618
Provision RTT à payer	301
Personnel - autres charges à payer	463
Charges sociales s/congés à payer	2 418
Charges sociales s/RTT à payer	149
URSSAF CAP	5 169
Taxe sur les salaires CAP	3 740
Taxe d'apprentissage CAP	203
Formation continue CAP	395
CVAE CAP	4 499
Clients - RRR à accorder	120 000
Total	153 495

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 220		
Total	1 220		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	653 000		653 000
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	193 007		193 007
TOTAL	846 007		846 007

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		3
Ouvriers		
Total		3

4C RESTAURATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 24 avenue Hergé
77700 CHESSY
829 054 923 RCS MEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 988 871,98 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	988 871,98 euros
A titre de dividendes aux associés	200 000,00 euros
Soit 2 000,00 euros par part	
Le solde	788 872,98 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 273 351,92 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 198 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 000,00 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

17'

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 mai 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

[Signature]
certifié conforme à l'original

4C RESTAURATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 24 avenue Hergé
77700 CHESSY
829 05 4923 RCS MEAUX

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

4-11

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que nous détenons les participations suivantes :

- 100 % de l'EURL 4 CR THIBAUT
- 100 % de l'EURL 4 CR B2
- 100 % de l'EURL BKMO
- 100 % de l'EURL 4 CR CLAYES
- 100 %% de la SASU COUL
- 100 % de la SASU 4 CR MEAUX

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 Décembre 2022 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Fournisseurs TTC

Clients TTC

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées													
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice													
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice													

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées	
Nombre de factures exclues	
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels

17

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 846 006,95 euros contre 342 000,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 689,50 euros contre 2 836,16 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,17%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 111,75 euros contre 42,58 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 317 788,48 euros contre 100 506,74 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 46 304,36 euros contre 3 073,91 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 337 808,50 euros contre 151 079,14 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 86 831,96 euros contre 61 965,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 40,13%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 34 276,55 euros contre 15 854,87 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 6,14 euros contre 5,01 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,55%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 823 127,74 euros contre 332 527,25 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 25 568,71 euros contre 12 308,91 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 972 459,69 euros (450 116,22 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 998 028,40 euros contre 462 425,13 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 17 314,00 euros contre 4 989,00 euros pour l'exercice précédent.

1/1

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 988 871,98 euros contre un bénéfice de 457 119,13 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 748 660,10 euros contre 601 146,88 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 0,00 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	988 871,98 euros
A titre de dividendes aux associés	200 000,00 euros
Soit 2 000,00 euros par part	
Le solde	788 872,98 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 273 351,92 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 0,00 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seraient fixées par la gérance.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

✍

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 1 736 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

1/1

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de commerce.

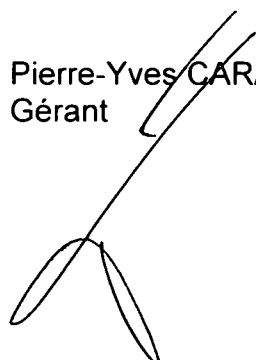
GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir ratifier la rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Pierre-Yves CARADEC
Gérant





AMBIAUX AUDIT
Commissariat aux Comptes



4C RESTAURATION SARL

AU CAPITAL DE 1.000 €

24 AVENUE HERGE
77 700 CHESSY

SIREN : 829 054 923
NAF : 6420 Z

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Pour l'exercice clos le 31/12/2022

Tél. 04 37 37 86 90 - Fax. 04 78 58 74 71 - Email : contact@ambiaux.fr

SAS au capital de 1 000 € inscrite à la Compagnie des Commissaires aux comptes de Lyon
RCS LYON 802 512 707 - APE 6920 Z

4C RESTAURATION SARL

AU CAPITAL DE 1.000 €

24 AVENUE HERGE
77 700 CHESSY

SIREN : 829 054 923
NAF : 6420 Z

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels clos le 31/12/2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 décembre 2022**

Àux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4C RESTAURATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société 4C RESTAURATION à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 12/06/2023

Le Commissaire aux comptes
Ambiaux Audit
Michel Ambiaux



4C RESTAURATION SARL

AU CAPITAL DE 1.000 €

24 AVENUE HERGE
77 700 CHESSY

SIREN : 829 054 923
NAF : 6420 Z

Rapport spécial du commissaire aux comptes
Sur les conventions réglementées de l'exercice clos le
31/12/2022

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons été avisés des conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

I- Mandat de Président facturé par 4C RESTAURATION aux sociétés CLACH, BKMO, 4CR B2, 4CR THIBAUT, 4CR CLAYES

Associés concernés : Monsieur Pierre-Yves CARADEC

Nature et objets : La société 4C RESTAURATION a facturé un mandat de Président.

Modalités : Au cours de l'exercice 2022 la société 4C RESTAURATION a facturé :

- A la société CLACH la somme de 0€ HT au titre de cette convention
- A la société BKMO la somme de 357 000€ HT au titre de cette convention
- A la société 4CR B2 la somme de 132 000 € HT au titre de cette convention
- A la société 4CR THIBAUT la somme de 32 000€ HT au titre de cette convention,
- A la société 4CR CLAYES la somme de 132 000€ HT au titre de cette convention

II- Prestations de sous location facturées par 4C RESTAURATION à la société CLACH

Associés concernés : Monsieur Pierre-Yves CARADEC

Nature et objets : La société 4C RESTAURATION a facturée des prestations de sous-locations à la société CLACH.

Modalités : Au cours de l'exercice 2022, la société 4C RESTAURATION a facturé à la société CLACH des prestations de sous locations pour un montant total de 145 000€ HT.

III-Prise a Bail par 4C RESTAURATION a la société LES TERRASSES DE MAREUIL SCI

Associés concernés : Monsieur Pierre-Yves CARADEC

Nature et objets : La société 4C RESTAURATION a pris a bail un tènement immobilier à la société LES TERRASSES DE MAREUILS SCI.

Modalités : Au cours de l'exercice 2022, la société LES TERRASSES DE MAREUIL a facturé à la société 4C RESTAURATION un loyer de 145 000€ HT.

I- Prise a Bail par 4C RESTAURATION a la société LES TERRASSES DU JAZZ SCI

Associés concernés : Monsieur Pierre-Yves CARADEC

Nature et objets : La société 4C RESTAURATION a pris a bail un tènement immobilier à la société LES TERRASSES DU JAZZ SCI.

Modalités : Au cours de l'exercice 2022, la société LES TERRASSES DU JAZZ a facturé à la société 4C RESTAURATION un loyer de 36 000€ HT.

Fait à Lyon, le 12/06/2023

Le Commissaire aux comptes
Ambiaux Audit
Michel Ambiaux

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	243 195	29 140	214 055	106 431
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	6 000		6 000	4 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 000		1 000	1 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 020		17 020	14 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	267 215	29 140	238 075	125 931
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	129 347		129 347	
Autres créances	117 400		117 400	18 785
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 262 618		1 262 618	453 670
Charges constatées d'avance (3)	1 220		1 220	2 761
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 510 585		1 510 585	475 215
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 777 800	29 140	1 748 660	601 147

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	484 479	27 360
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	988 872	457 119
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 474 451	485 579
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 135	29 123
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 004	13 460
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 372	14 413
Dettes fiscales et sociales	89 698	58 572
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	120 000	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	274 209	115 568
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 748 660	601 147
(1) Dont à plus d'un an (a)	7 602	15 135
(1) Dont à moins d'un an (a)	266 608	100 433
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	846 007	342 000
Chiffre d'affaires net	846 007	342 000
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 667	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		2 832
Autres produits	23	4
Total I	848 696	344 836
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	112	43
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	317 788	100 507
Impôts, taxes et versements assimilés	46 304	3 074
Salaires et traitements	337 809	151 079
Charges sociales	86 832	61 965
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	34 277	15 855
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	6	5
Total II	823 128	332 527
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	25 569	12 309
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	970 000	450 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 649	405
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	972 649	450 405
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	189	288
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	189	288
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	972 460	450 116
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	998 028	462 425

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	35 140	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	35 140	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	51	317
Sur opérations en capital	26 931	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	26 982	317
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 158	-317
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	17 314	4 989
Total des produits (I+III+V+VII)	1 856 485	795 241
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	867 613	338 122
BENEFICE OU PERTE	988 872	457 119

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ETATS FINANCIERS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 4C RESTAURATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 748 660 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 988 872 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	44 727			44 727
- Matériel de transport	68 145	166 290	53 937	180 498
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 428	2 541		17 969
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	128 300	168 831	53 937	243 195
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 000	2 000		6 000
- Autres titres immobilisés	1 000			1 000
- Prêts et autres immobilisations financières	14 500	2 520		17 020
Immobilisations financières	19 500	4 520		24 020
ACTIF IMMOBILISE	147 800	173 351	53 937	267 215

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		168 831	4 520	173 351
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		168 831	4 520	173 351
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		53 937		53 937
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		53 937		53 937

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU 4 CR THIBAUT	1	28	100,00						-30	
SASU 4 CR COUL	1		100,00							
SASU 4 CR MEAUX	1		100,00							
SASU 4 CR B2	1	180	100,00						43	
SASU BKMO	1	167	100,00						52	
SASU 4 CR CLAYES	1	20	100,00						-28	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 680	10 600		13 280
- Matériel de transport	17 317	18 972	27 006	9 284
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 872	4 704		6 576
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	21 869	34 277	27 006	29 140
ACTIF IMMOBILISE	21 869	34 277	27 006	29 140

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 264 988 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 020		17 020
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	129 347	129 347	
Autres	117 400	117 400	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 220	1 220	
Total	264 988	247 968	17 020

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	120 000
Banque - Intérêts courus à recevoir	2 230
Total	122 230

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 274 209 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	15 135	7 533	7 602	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	12 500	12 500		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 372	36 372		
Dettes fiscales et sociales	89 698	89 698		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	120 504	120 504		
Produits constatés d'avance				
Total	274 209	266 608	7 602	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

13 988

(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 540
Dettes provis. pr congés à payer	6 618
Provision RTT à payer	301
Personnel - autres charges à payer	463
Charges sociales s/congés à payer	2 418
Charges sociales s/RTT à payer	149
URSSAF CAP	5 169
Taxe sur les salaires CAP	3 740
Taxe d'apprentissage CAP	203
Formation continue CAP	395
CVAE CAP	4 499
Clients - RRR à accorder	120 000
Total	153 495

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 220		
Total	1 220		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	653 000		653 000
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	193 007		193 007
TOTAL	846 007		846 007

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Total	3	